



Commune de Larra

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRETE MUNICIPAL

Date : 18/07/2023

Arrêté numéro : AM 3.2023.07  
Thème : Administration générale  
Type d'arrêté : Permanent

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Date d'affichage : 19/07/2023

### OBJET : PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

---

LE MAIRE DE LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 24/07/2023, la mairie de Larra sera ouverte au public aux horaires indiqués dans le tableau et selon les modalités suivantes pour la réception des demandes, déclarations et communication faites par le public et pour la communication aux administrés et à tous ayants droits des pièces d'archives, des procès-verbaux du Conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et arrêtés municipaux ainsi que de tous les documents visés par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978

	<b>Journée</b>	<b>Horaires</b>
LUNDI	Matin	Fermé
	Après-midi	14h00 – 17h30
MARDI	Matin	Fermé
	Après-midi	14h00 – 19h00
MERCREDI	Matin	8h30 – 12h00
	Après-midi	14h00 – 17h30
JEUDI	Matin	8h30 – 12h00
	Après-midi	Fermé
VENDREDI	Matin	8h30 – 12h00
	Après-midi	14h00 – 16h00

**Article 2** : Pendant les horaires de fermeture, la mairie est joignable par téléphone de 9H00 à 12H00 le mardi matin et de 14H à 17H30 le jeudi après-midi

**Article 3** : Les horaires mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont valables toute l'année. Il n'y a plus de distinction entre horaires vacances scolaires et hors vacances scolaires.

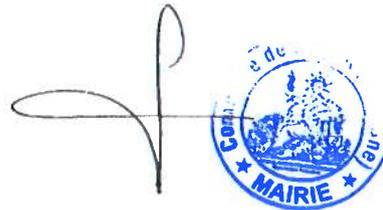
**Article 4** : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° AM 1.2023.1 du 6 janvier 2023.

**Article 5** : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télécours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JL Moign', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de Toulouse' around the perimeter and 'MAIRIE' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure.